

ANNEXE FINANCIERE SPECIFIQUE AUX CONDITIONS GENERALES

“EASY TIME 2 FR0010515981”

Nom du contrat :

- NORTIA EPIGEA QUADRANCE
 NORTIA II ALMAGESTA

Ce support d'investissement est accessible à tout investissement (versement/arbitrage) réceptionné par l'assureur avant le 29 octobre 2007 à 16 heures pour un investissement sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1.000 euros.

Tout investissement réceptionné entre le 29 octobre 2007 à 16 heures et le 02 novembre 2007 sera pris en compte à la date d'effet suivante et sera exécuté sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire. Tout investissement réceptionné après le 02 novembre 2007 sera réalisé sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire.

FORME : EMTN de droit Français

EMETTEUR : CAYLON FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY LTD)

GARANT : CAYLON (RATING : AA-/AA2)

DATE DE STRIKE : NIVEAU LE PLUS BAS ENTRE LE 28/09/2007 ET LE 28/12/2007

DATE D'EMISSION : 02 NOVEMBRE 2007

DATE DE PAIEMENT : 02 NOVEMBRE 2007

CARACTERISTIQUES :

Ces EMTN sont des produits d'investissement de maturité 10 ans, liés à la performance d'un panier de deux indices : DJ EUROSTOXX 50 et NIKKEI 225. Ils permettent de bénéficier d'un potentiel de rendement élevé, grâce à un système de remboursement anticipé, tout en vous protégeant jusqu'à 40 % de baisse, dans le cas où l'EMTN n'aurait pas été remboursé avant.

Les niveaux initiaux sur les deux indices seront fixés sur les cours de clôture les plus bas atteints entre le 28 Septembre 2007 et le 28 décembre 2007.

MODALITES :

Périodicité de calcul de la valeur liquidative

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire tous les vendredis.

Versement/arbitrage

Entre le 04/09/2007 et le 02/11/2007 16 heures, les investissements seront réalisés sur le support Véga Court Terme. Ils seront transférés gratuitement le 02/11/2007 sur EASY TIME 2. Le 02/11/2007, l'investissement est exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1.000 euros.

Pour les investissements réceptionnés entre le 25/10/2007 16 heures et le 29/10/2007 16 heures, l'investissement sera directement réalisé sur le support EASY TIME 2 et exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1.000 euros.

Rachats avant terme

Entre le 02/11/2007 et le 02/11/2017, conformément aux Conditions Générales, les ordres de rachat sont exécutés à la première date de valorisation du contrat, à compter de la date de réception par l'assureur de la demande.

Au terme

Au 02/11/2017 ou à la première date de valorisation du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support EASY TIME 2 sera gratuitement transférée sur le support monétaire du contrat.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du support EASY TIME 2 et j'accepte les termes des engagements de la société de gestion décrits dans la notice d'information afin de le retenir sur mon contrat.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention “ Lu et approuvée ”